## La Minerve



## **AVIS PUBLIC**

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 722 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

# EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le règlement numéro 722 sur l'utilisation de l'eau potable.

Le but de ce règlement est de se conformer aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, concernant l'utilisation de l'eau potable, dont notamment les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 7 juin 2023.

Suzanne Sauriol

Directrice générale et secrétaire-trésorière

## Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 7 juin 2023, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 juin 2023.

Suzanne Sauriol,

Directrice générale et secrétaire-trésorière